INTERVENTION EN RIVIERES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

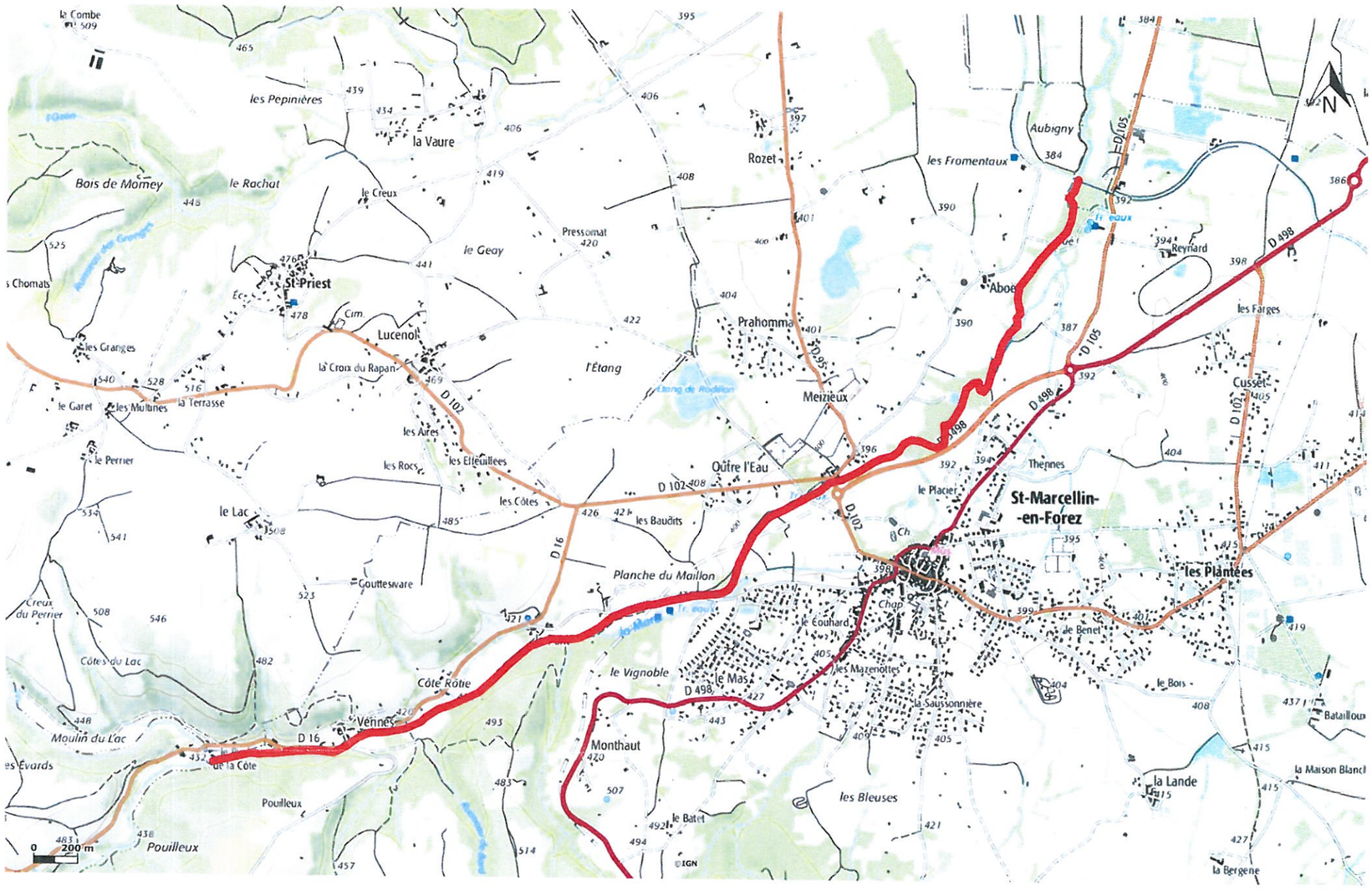

La rivière **MARE** sera concernée par des travaux d'amélioration des milieux aquatiques.

Les travaux seront réalisés par **L'EQUIPE RIVIERE** de la Communauté d'agglomération Loire Forez et seront compris entre :

- Limite amont : lieu-dit Le Pied de la Côte
- Limite aval : le Pont canal du Forez

Ils débuteront 2016.

Ils consisteront principalement à :

→ L'abattage / débardage des arbres pouvant engendrer des désordres hydrauliques (embâcles) ou non adaptés aux bords de cours d'eau (robiniers, certains peupliers ou résineux,…),

→ La gestion des plantes invasives

→ L'enlèvement de déchets

Si vous êtes propriétaires de parcelles en bordure de cours d'eau, un courrier d'information vous a été envoyé.

Dans le cas contraire, où pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

Le technicien de rivière chargé du suivi des travaux au 04 26 54 70 52

Communauté d'agglomération Loire Forez
17 boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON cedex
Tél. : 04 26 54 70 00 - Fax : 04 26 54 70 01
www.loireforez.fr - agglomeration@loireforez.fr